

Le recyclage des appareils électriques et électroniques

Depuis 1994, une taxe anticipée de recyclage est prélevée sur les appareils électriques et électroniques neufs en Suisse. Elle sert à financer le recyclage des appareils en fin de vie. SWICO Recycling, le partenaire compétent en la matière, présente ici le système qui garantit que tous les appareils arrivant chez ses partenaires soient recyclés de manière respectueuse de l'environnement.

Cet espace rédactionnel est réservé à l'association SWICO Recycling, qui a soutenu la réalisation de ce numéro de FORUM DÉCHETS et que nous tenons à remercier ici.

Qu'est-ce que SWICO Recycling?

SWICO Recycling désigne le système de recyclage créé par SWICO, l'Association Économique Suisse de la Bureautique, de l'Informatique, de la Télématique et de l'Organisation qui compte plus de 400 adhérents. Parmi de nombreux autres services, SWICO organise le recyclage des appareils usagés dans ces secteurs, sans but lucratif et avec l'objectif de récupérer de nombreuses matières premières et d'éliminer les substances nocives dans des conditions respectueuses de l'environnement. Le système garantit la reprise gratuite des appareils électriques et électroniques dans toute la Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein. L'ensemble de ce système de recyclage, incluant la reprise, le transport, le recyclage et le contrôle, est financé par la Taxe Anticipée de Recyclage (TAR) perçue sur les appareils mis sur le marché.

Qu'advient-il des appareils usagés?

La réutilisation est toujours la meilleure solution. Le consommateur peut ainsi remettre un appareil en bon état de marche dans une filière de réutilisation.

Mais s'il souhaite l'éliminer, il le rapportera chez un partenaire de recyclage Swico.

Quels appareils peut-on restituer?

Tous les appareils électriques et électroniques en fin de vie issus des secteurs bureautique, informatique, télécommunications, électronique grand public, musique, photographie et dentaire, ainsi que les appareils médicaux et métrologiques peuvent être restitués gratuitement - liste consultable sur www.swico-recycling.ch. Le petit et gros électroménager sont quant à eux récupérés par SENS (www.sens.ch) et les piles et accumulateurs par INOBAT (www.inobat.ch).

Comment restituer les appareils?

Les particuliers s'adresseront aux commerces distribuant ce type d'appareils ou aux centres de remise officiels SWICO Recycling. Il n'est pas nécessaire d'acheter un appareil neuf pour restituer gratuitement un appareil usagé. Il est aussi possible de faire enlever les appareils usagés à domicile contre une participation aux coûts de transport.

Impression

Le sponsor

FORUM DÉCHETS

Ayant renoncé à la publicité au profit d'un sponsoring, FORUM DÉCHETS offre au secteur privé – qui mène aux côtés des services publics un combat actif contre les déchets – une tribune pour faire connaître son point de vue, son expérience. En fonction des prochains thèmes abordés par la rédaction, votre entreprise pourrait également être intéressée par un publi-reportage...

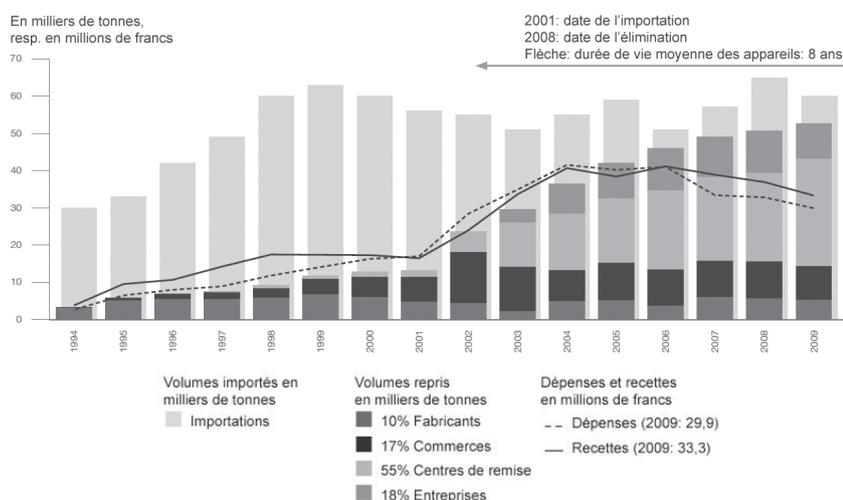
SWICO
recycling

Renseignements au 0900 57 37 77 (CHF 1.49/min.).

Les entreprises s'adresseront à leurs fournisseurs ou commanderont la reprise via "l'ordre de ramassage gratuit en ligne pour les entreprises" en indiquant l'adresse, le nombre de palettes et les dates sur www.swicorecycling.ch.

Le prospectus "Nous recyclons vos appareils électroniques" peut être commandé à marketing@swicorecycling.ch. Pour tout autre renseignement: umwelt@swicorecycling.ch

SWICO Recycling en chiffres



Pour les communes

Comme le prévoit l'OREA (ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques), les communes ne peuvent pas reprendre les appareils électriques avec les ordures ménagères ou les encombrants. Elles ont cependant plusieurs possibilités pour collecter ces appareils séparément. Des informations sont disponibles sur: www.swico-recycling.ch > vous souhaitez éliminer un appareil? > Communes